

**ANNEE 2025**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 13 FEVRIER 2025**

*Délibération n°*

**2025003**

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Vote : 22 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

*Adopté à l'unanimité*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 février 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER.  
Mmes Valérie RECart, Céline FAYS, Sylvie ITHOURRIA Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE.

Absent (e) s excusé (e) s : M. Arnaud PALOVSKY (pouvoir à M. Yannick BASSIER) Mmes Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Laure TREMOUILLE).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°3 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS AUPRES  
DES SERVICES TECHNIQUES POUR L'ETE 2025 ET DU  
SERVICE ENFANCE-JEUNESSE POUR LES VACANCES  
D'HIVER, DE PRINTEMPS et D'ETE 2025**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint au maire délégué aux  
Ressources Humaines et aux finances

Vu l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes :

- des services techniques, en juin, juillet et août,
- du service enfance-jeunesse, pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2025,

par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D\_2025003-DE

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

- **5 adjoints techniques contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : répartis sur les mois juin, juillet et août 2025, à temps complet ;
- **Adjoints d'animation contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C, comme suit :
  - 12 maximum pour les vacances d'hiver,
  - 12 maximum pour les vacances de printemps,
  - 25 maximum pour les vacances d'été.

**PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation ;

**PRECISE** que le recrutement des animateurs saisonniers au centre de loisirs pourra être concrétisé via la signature de C.E.E (Contrats d'Engagement Educatif), comme prévu par la délibération n°20230062 du 26 juin 2023 en cas de besoin, pour les animateurs de loisirs encadrant les séjours ;

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Fait à Bassussarry, le 13 février 2025.

  
Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D\_2025003-DE